



CÉRÉALES :

Reprise des observations CÉREALES pour la campagne 2026-2027 : vous pouvez d'ores et déjà enregistrer vos parcelles sur Vigicultures.

Limaces : observations dès l'interculture et la surveillance reste de mise jusqu'au stade 3-4 feuilles.

Pucerons et Cicadelles : le piégeage se réalise dès le semis.

COLZA:

Limaces : Pression en diminution, vers la fin du risque.

Altises : vol toujours en cours et dégâts en augmentation – surveillance requise pour les parcelles qui ont moins de 4 feuilles.

Pucerons : Présence en augmentation, surveillez jusqu'au stade 6 feuilles.

MAÏS :

Bilan des captures de chrysomèle du maïs.

CÉREALES

Blé et Orge d'hiver :

DECALAGE DE LA DATE DE SEMIS : une technique alternative !

Il est fortement conseillé de décaler la date de semis autant que possible.

Le décalage de la date de semis est un levier incontournable dans :

- la gestion des graminées (vulpins et ray-grass essentiellement),
- la diminution du risque de jaunisse nanissante de l'orge transmis par le puceron R. Padi.
- la diminution du risque des maladies et de la verse. Pour rappel, des céréales trop développées avec une biomasse trop importante entraînera un risque élevé sur le printemps !

Vigilance également à bien respecter les créneaux de semis de chaque variété !

OBSERVATIONS ET PIÈGEAGES AVANT SEMIS

LIMACES : afin d'évaluer le risque, l'observation et les piégeages doivent avoir lieu avant les semis et en interculture !

Il est recommandé de mettre en place un suivi par piégeage au moins 3 semaines avant le semis et de poursuivre les observations jusqu'à la fin du stade sensible (3-4 feuilles de la céréales).

Rappel du protocole :

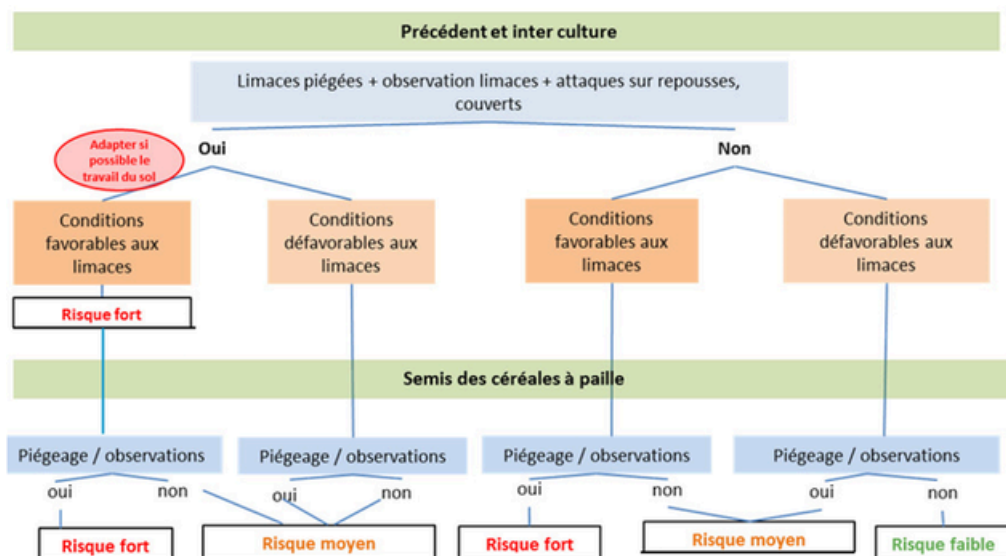
- Disposer la veille 4 pièges humidifiés de 50* 50 cm (=1m²) éloignés d'au moins 5 m les uns des autres, sans appât en dessous, face aluminium du piège visible.
- Poser le piège la veille et relever le lendemain.
- Enregistrer le nombre de limaces capturées / m² : limaces grises adultes, jeunes (<=1cm) ; limaces noires adultes, jeunes (<1 cm) ; limaces autres adultes et jeunes (<=1cm).
- Avant chaque nouvelle estimation, déplacer les pièges de quelques mètres pour l'observation suivante en les ré humidifiant.

Au sein du réseau, quelques limaces grises ont déjà été piégées sur une parcelle dans l'Aisne en interculture depuis mi-septembre. Cette semaine, 4 limaces grises ont été relevées sous pièges (2 jeunes et 2 adultes).

Règles de décision de la protection des céréales à paille contre les limaces (projet CASDAR RESOLIM) :

Avant le semis : le risque est fort si des limaces sont piégées/observées, si des attaques sur repousses sont visibles dans le précédent ou l'interculture et si les conditions climatiques sont favorables à leur activité.

Après le semis : le risque est fort si des limaces sont piégées/observées et si les conditions climatiques étaient favorables à leur activité avant le semis.



Limaces grises sous piège
(source M. LHEUREUX CA80, archive 2022)

PUCERONS et CICADELLES

Le suivi sur plaque engluée avant la levée des céréales permet de détecter très tôt l'arrivée des pucerons et des cicadelles, dont les attaques précoces sur les premiers semis sont potentiellement les plus dommageables.

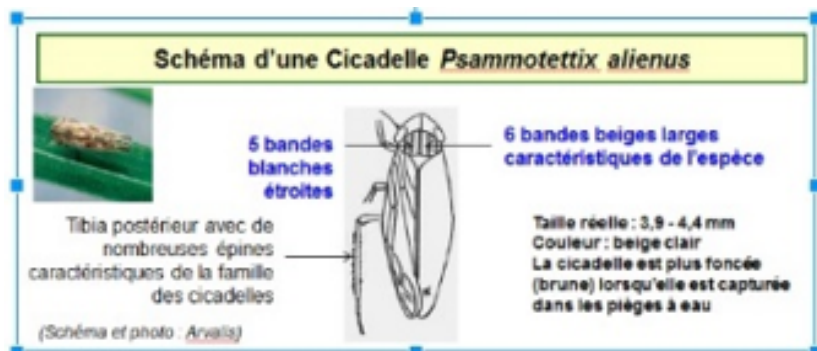
Rappel du protocole :

- Plaque chromatique jaunes engluée format A4.
- Pose inclinée à plus de 24 ou 36 m du bord de la parcelle.
- Notation : 1 fois par semaine.

Cicadelles (*Psammotettix alienus*)

Avec l'impossibilité d'identifier *Psammotettix alienus* sur plante, le seuil indicatif de risque repose sur l'observation sur plaque jaune (format A4) à positionner dès le semis et se situe à 30 captures par semaine.

On distingue l'espèce (*Psammotettix alienus*) à l'aide d'une petite loupe grâce à la présence de 5 bandes blanches sur le dessus de l'animal au niveau du thorax. La couleur générale n'est pas discriminante, il existe en effet de nombreuses autres espèces de couleur « fauve ».



Cicadelle *Psammotettix alienus* (source C. GAZET CA59/62 ; archive 2020)

Le piégeage avec les plaques engluées est un indicateur d'activité des pucerons, **qui permet de dater l'arrivée des premiers vols en parcelles mais le seuil indicatif de risque se définit par observation sur plantes.**

Seuils indicatifs de risque : 10% de pieds porteurs ou présence pendant plus de 10 jours quel que soit le niveau d'infestation jusqu'au stade début tallage.

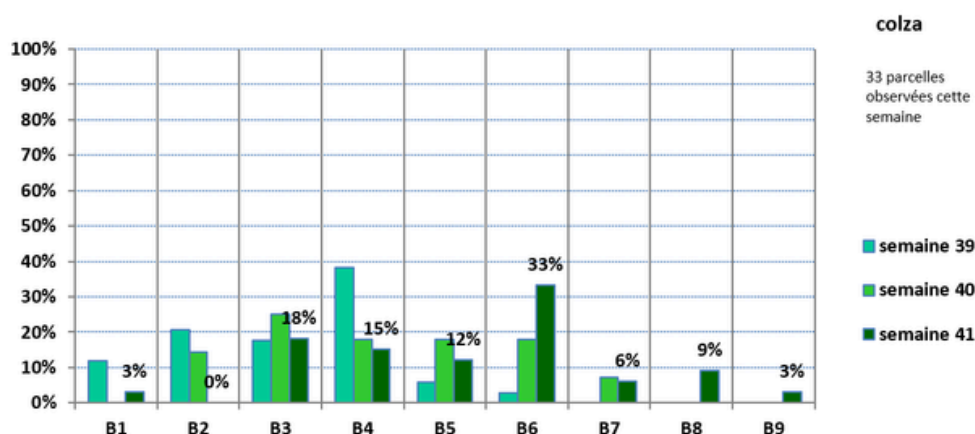
Hors réseau des pucerons sont déjà bien présents dans les colzas, les repousses de céréales ou dans les couverts. Surveillez attentivement vos parcelles dès la levée !!

COLZA

Stades :

33 parcelles ont été renseignées cette semaine.

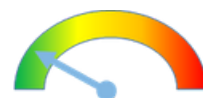
Evolution des stades (en pourcentage des parcelles observées)



Les stades sont assez hétérogènes en lien avec les conditions météorologiques exceptionnellement sèches qui perturbent le développement du colza :

- 1 parcelle (3%) est au stade 1 feuille (B1) ;
- 6 parcelles (18%) sont au stade 3 feuilles (B3) ;
- 5 parcelles (15%) sont au stade 4 feuilles (B4) ;
- 4 parcelles (12%) sont au stade 5 feuilles (B5) ;
- 11 parcelles (33%) sont au stade 6 feuilles (B6) ;
- 2 parcelles (6%) sont au stade 7 feuilles (B7) ;
- 3 parcelles (9%) sont au stade 8 feuilles (B8) ;
- 1 parcelle (3%) est au stade 9 feuilles (B9).

LIMACES : dégâts limités, vers la fin du risque



Sur l'ensemble des parcelles observées cette semaine, **1 parcelle présente des dégâts de limaces**. La surface foliaire détruite **est de 5% pour un colza à 6 feuilles**.

La période de risque s'étend jusqu'au stade 3-4 feuilles. Avec une majorité des parcelles à plus de 4 feuilles, le risque est en diminution !

Pour rappel sur la méthode de piégeage et d'évaluation du risque, voire les BSV des semaines précédentes.

ALTISES ADULTES : Vol toujours en cours, continuer la surveillance pour les colzas à moins de 4 feuilles



Cette semaine, des adultes **de grosses altises** ont été observés dans **30 cuvettes**. Les captures vont de **1 à 120 insectes**. La moyenne est de **22.6 adultes piégés**. Des **adultes de petites altises** sont également présents dans **2 cuvettes** avec **1 et 2 captures**.

Des morsures ont été observées sur **11 parcelles**, sur **6 à 100% des plantes** (moyenne : **68 %**), avec une surface foliaire détruite comprise entre **5 et 60 %** (moyenne : **21.5 %**).

La période à risque s'étend **de la levée jusqu'au stade 3 feuilles inclus**. Le seuil indicatif de risque est atteint lorsque **8 plantes sur 10 présentent des morsures ET que 25 % de la surface foliaire est consommée***. Les stades les plus jeunes sont les plus sensibles aux attaques.

Dans les 11 parcelles observées, toutes dépassent le stade 4 feuilles, même si certaines indiquent plus de 80% de pieds avec des morsures et plus de 25% de surface foliaire consommée.

Cette année, certaines parcelles, n'ayant reçu que quelques millimètres de pluie depuis le semis, peinent à produire de la biomasse. Dans ces situations, la dynamique de croissance est insuffisante pour renouveler rapidement les tissus détruits, ce qui peut expliquer la poursuite des dégâts malgré le franchissement du stade 4 feuilles (B4).

* Plus que le seuil, la vitesse d'accumulation des dégâts et la vitesse de croissance de la culture sont les critères à prendre en considération, quasi- ment au jour le jour pour bien appréhender le risque



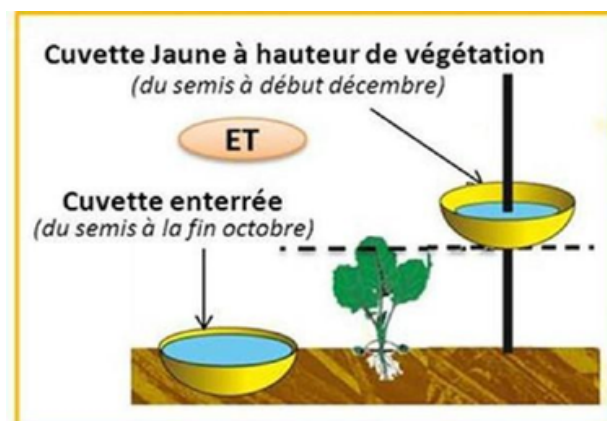
Morsures d'altises
M Miquet – Terres Inovia



Morsures d'altises d'altises et
grosse altise – M Miquet –
Terres Inovia

Rappel: pensez à la cuvette jaune pour les altises :

- Disposez une cuvette enterrée dans le sol (pour capture de la grosse altise) **ET** une cuvette jaune qui suivra la hauteur de végétation (pour capture petite altise, tenthrède de la rave et charan- çon du bourgeon terminal principalement). Ces cuvettes doivent être disposées à environ 10 m de la bordure et dans la mesure du possible à proximité d'un ancien champ de colza.
- Remplissez les cuvettes avec environ 1 litre d'eau additionnée de quelques gouttes de mouillant (type liquide vaisselle, par exemple).
- Relevez vos cuvettes au minimum une fois par semaine. Renou- veler l'eau régulièrement (conseil : mettez un bidon non coloré à proximité).





29 parcelles attestent de la présence de **pucerons verts du colza**, avec **1 à 100 % de plantes porteuses de pucerons** (moyenne : **45%**). La fréquence et l'intensité de la présence sont en augmentation par rapport à la semaine précédente, en lien avec les conditions climatiques favorables au ravageur. Sur ces 29 parcelles, 14 parcelles, avec moins de 6 feuilles, dépassent le seuil indicatif du risque.

La période à risque s'étend **jusqu'au stade 6 feuilles inclus, ou pendant les 6 premières semaines de végétation**. Le seuil indicatif de risque est fixé à **20 % de pieds porteurs**.

Le **choix variétal constitue le levier le plus efficace** pour limiter les dégâts liés à ce ravageur.

Autres ravageurs :

Charançons du bourgeon terminal (CBT) : Aucun adulte observé cette semaine. En Hauts-de-France, la pression du charançon du bourgeon est globalement faible mais nécessite néanmoins une surveillance renforcée dans les zones limitrophes de la région Champagne-Ardenne.



Pucerons verts
M MIQUET – Terres Inovia

MAÏS

Suivi du vol de la chrysomèle du maïs :

La chrysomèle des racines du maïs (*Diabrotica virgifera virgifera*) est un petit coléoptère de 5 à 7 mm de long dont les élytres sont plutôt unicolores d'un noir intense pour le mâle et présentant une alternance de bandes noires et jaunes pour la femelle.

La chrysomèle des racines du maïs est un insecte invasif originaire d'Amérique introduit en Europe centrale au cours des années 90. Elle est présente en France depuis 2002. Ce coléoptère **n'est plus un organisme de quarantaine depuis 2014**, les parcelles sur lesquelles il est détecté ne sont donc plus soumises à des mesures de lutte obligatoire.

Les larves provoquent les dégâts les plus dommageables. Les symptômes sont répartis par foyers dans les parcelles, avec des racines coronaires dévorées, provoquant une verse typique de tige courbée en col-de-cygne avec la présence d'épis lacuneux qui sont souvent un signe de stress hydrique provoqué par l'absence de racines. Les adultes peuvent aussi provoquer des symptômes sur la plante au moment de la floraison, en consommant des soies voire des grains au sommet de l'épi.



Chrysomèle des racines de maïs
(Source : V. DUVAL, FREDON Hauts-de-France)



Larve de la chrysomèle du maïs.
(Source : ARVALIS - Institut du végétal)



Racines coronaires dévorées par les larves.
(Source : ARVALIS - Institut du végétal)



Verse et redressement des tiges en col-de-cygne.
(Source : ARVALIS - Institut du végétal)



Piège à phéromone pour la chrysomèle des racines du maïs
(Source : V. DUVAL, FREDON Hauts-de-France)

Durant la période estivale, de début juillet à fin septembre 2026, un réseau de piégeage à phéromones a été mis en place dans la région des Hauts-de-France.

Commune	Département	Cumul des captures		
		Juillet 2026	Août 2026	Septembre 2026
STEENWERCK	59	0	0	0
BRIAS	62	0	0	
CAUCHY-À-LA-TOUR	62	4	0	
CRÉMAREST	62	0	0	
ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE	62	0	0	
SORRUS	62	0	0	
BOUSSICOURT	80	0	0	
LA CHAVATTE	80	0	29	
COTTENCHY	80	182	315	25
FLESSELLES	80	108	0	
MILLENCOURT	80	0	4	
MOYENNEVILLE	80	1	0	
OISSY	80	65	0	
DORENGT	02	6	21	
MONDREPUIS	02	200	85	
MONTFAUCON	02	3	5	
POMMIERS	02	0	0	
SERANS	60	1	9	

Sur les 18 parcelles de maïs suivies, 11 sites enregistrent des captures de chrysomèle. Les conditions caniculaires de cette année ont entraîné un vol des chrysomèles plus précoce que les années précédentes. Les premières captures ont eu lieu début juillet 2026 (contre début août 2025). Le pic de vol est enregistré fin juillet (contre la mi-août en 2025). Les récoltes précoces des maïs fourrage de cet été ont abrégé la période de piégeage. Il faut noter que 3 sites seulement dépassent les 100 captures (Mondrepuis 02, Flesselles 80 et Cottency 80).

Evaluation du risque :



La chrysomèle des racines de maïs est bien présente dans les Hauts-de-France avec des captures sur quatre années consécutives (**1063 en 2026**, 1132 en 2025, 298 en 2024 et 48 en 2023). Néanmoins, le nombre de détection reste limité par rapport aux régions où la chrysomèle est déjà bien implantée (Alsace).

Les recommandations d'Arvalis sont les suivantes :

- En fonction des captures sur pièges à phéromones :

Risque de nuisibilité de la chrysomèle du maïs selon la parcelle		Pas de capture	Faibles captures sur pièges à phéromone <100 ad./piège/an	Captures significatives sur pièges à phéromone >100 ad./piège/an
+	Stress hydrique faible	Pas de recommandation concernant l'ITK Surveillance à l'aide de pièges à phéromone	Pas de maïs l'année n+1 dans la parcelle où les 1ers individus ont été capturés en année n (& dans les parcelles contiguës cultivées en maïs l'année n) Surveillance des parcelles voisines en année n+1	Pas de maïs 1 an sur 6
+++	Stress hydrique fort			Pas de maïs 1 an sur 5
Surveillance		Pièges à phéromone (PAL)		

- En fonction des captures sur pièges chromatiques (jaunes) :

Risque de nuisibilité de la chrysomèle du maïs selon la parcelle		Très faibles captures sur pièges jaunes <0.5 adultes/piège/jour	Faibles captures sur pièges jaunes 0.5 à 5* adultes/piège/jour	Captures significatives sur pièges jaunes >5*adultes/piège/jour <i>Valeur indicative</i>
+	Stress hydrique faible	Pas de maïs 1 an sur 4	Pas de maïs 1 an sur 4 + éventuelle protection insecticide au semis**	Pas de maïs l'année suivante
+++	Stress hydrique fort	Pas de maïs 1 an sur 3	Pas de maïs 1 an sur 3 + éventuelle protection insecticide au semis**	Pas de maïs l'année suivante
Surveillance		Pièges jaunes (= pièges chromatiques Ph. AM)		

La rotation reste le moyen de lutte le plus efficace. L'absence de maïs, même une seule année, permet de limiter très fortement la population de chrysomèle du maïs présente dans la parcelle. En effet, l'insecte a besoin de consommer des racines de maïs durant son stade larvaire pour accomplir son développement. En absence de maïs au cours du printemps qui suit les pontes (déposées l'été précédent), la quasi-totalité de la population de la chrysomèle du maïs présente dans la parcelle sera anéantie.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

Directeur de la publication : Laurent Degenne - Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Hauts-de-France.

Animateurs filières et rédacteurs : Céréales : Marie Levaast - Chambre d'Agriculture la Somme, M. Lheureux - Arvalis Institut du Végétal, C. Sagnier - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais, Colza : C. Sagnier - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais, M. Roux Duparque - Chambre d'Agriculture de l'Aisne, N. Latraye - Terres Inovia. Maïs : V. Duval - Fredon Hauts de France. Protéagineux : H. Georges - Chambre d'Agriculture de la Somme. Lin : H. Georges - Chambre d'Agriculture de la Somme.

Betteraves : O.Ley, Y. Debeauvais, F. Courtaux - ITB, C. Sagnier - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais.

Avec la participation de : ACTAPPRO, AGORA, Agro-Vision, ARVALIS Institut du végétal, ASEL 02, BASF, Bayer CropScience, CALIPSO, CAPSEINE, CERESIA, CER 60, CETA de Ham-Vermandois, CETA des Hauts de Somme, CETAs de l'Aisne, Chambres d'Agriculture des Hauts de France, Chambre d'Agriculture d'Ile de France, COMPAAS, Coopérative de Milly-sur-Thérain, Ets Blitz, Ets Bully, Ets Charpentier, Florimond Desprez, FREDON Picardie, Groupe Carré, INRA, Institut de Genec, IREO de Flixecourt, ITB Nord-Pas de Calais, ITB 02, ITB 60, ITB 80, Jourdain, KWS, La Flandre, L.A. Linère, LEGTA de l'Oise, Lycée Agro Environnemental Tilloy les Moffaines, Nord Négoce, NORIAP, PHYTEUROPE, Saint Louis Sucre, SAMATERRA, SARL LINEA, SETA de Bapaume, Soufflet Agriculture, Ternovos, Terres Inovia, TEXTILIN, UCAC, Uneal, Union de la Scarpe, Vallfrance, Van de Bilt, Vanderhave, Van Robaey Frères, Vaesken, VIVESCIA, M. Colin, M. Dereudre, Bertrand Coustenoble, Marc Delaporte, Frédéric Garache, Vincent Guyot, Jean Marie Ratel, Benoit Vandaele, Hervé Vanderhaeghe, Mme Christine Machu (EARL du moulin de pierre).

Coordination et renseignements : Aurélie Albaut - Chambre d'Agriculture de la Somme, Samuel Bueche - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais

Mise en page et diffusion : Christine DOUCHET et Sylvie CAVEL - Chambre d'Agriculture de la Somme

Publication gratuite, disponible sur les sites Internet de la DRAAF Hauts-de-France et des Chambres d'Agriculture Hauts-de-France.

Avec la participation de :  Financé dans le cadre de la stratégie Ecophyto

 **OFB**
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

 **Terres
Inovia**

 **ITB**
Institut Technique
de la Betterave

 **ARVALIS**

 **FREDON**
HAUTS-DE-FRANCE

 **CHAMBRES
D'AGRICULTURE
HAUTS-DE-FRANCE**

 **INRAE**

 **Région
Hauts-de-France**